



# EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

## POSITION

FR

6 janvier 2009

### SUR LES AMENDEMENTS 1-> 307

#### PROJET DE RAPPORT DE MME NERIS SUR LA PROPOSITION DE REGLEMENT ETABLISSANT DES CONDITIONS HARMONISEES POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE CONSTRUCTION

« European Builders Confederation – E.B.C. » créée en 1990, est une organisation professionnelle européenne représentant les Artisans et les P.M.E. appartenant au secteur de la construction. A travers ses organisations nationales membres, E.B.C. compte 600.000 micro, petites et moyennes entreprises de la construction affiliées, employant 2,5 million de personnes.

EBC est membre de l'UEAPME (Union Européenne des Artisans et des PME) et de NORMAPME (association européenne défendant les intérêts des Artisans et des PME en matière de Normalisation européenne).

Position et commentaires d'EBC sur les principaux amendements ayant un impact sur les PME de la construction.

#### Considérant 6

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
50	+	Il est important de traiter sur un plan différent les importateurs et les fabricants.

#### Considérant 14

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
56	+	Exige plus de transparence.

#### Considérant 22

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
8	-	Le marquage CE ne devrait pas être obligatoire s'il n'existe pas d'exigences relatives aux caractéristiques essentielles du produit dans le lieu où le fabricant ou l'importateur entend le mettre sur le marché.
67	-	Le marquage CE ne devrait pas être obligatoire s'il n'existe pas d'exigences relatives aux caractéristiques essentielles du produit dans le lieu où le fabricant ou l'importateur entend le mettre sur le marché.

#### Considérant 23

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
9	-	Le marquage CE ne devrait pas être obligatoire s'il n'existe pas d'exigences relatives aux caractéristiques essentielles du produit dans le lieu où le fabricant ou l'importateur entend le

		mettre sur le marché.
68	-	Le marquage CE ne devrait pas être obligatoire s'il n'existe pas d'exigences relatives aux caractéristiques essentielles du produit dans le lieu où le fabricant ou l'importateur entend le mettre sur le marché.

#### Considérant 24

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
10	+	Le considérant 6 est identique au considérant 24. L'un de ces considérants doit être retiré mais pas les deux.
49	-	Le considérant 6 est identique au considérant 24. L'un de ces considérants doit être retiré mais pas les deux.

#### Considérant 29

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
70	+	Apporte plus de clarification au marquage CE en cas d'utilisation de la Documentation Technique Simplifiée.

#### Considérant 30

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
12	-	EBC n'est pas en faveur de marques nationales obligatoires qui viendraient s'ajouter au marquage CE.

#### Considérant 43

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
73	+	Des campagnes d'information sont nécessaires.

#### Considérant 43

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
74	+	Permet une participation équitable des parties prenantes.

\*\*\*

#### Article 1

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
77	+	Clarification du champ.
78	+	Clarification du champ.
79	+	Clarification du champ.
80	+	Clarification du champ.

#### Article 2

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
17	+	Clarification de la définition "mise sur le marché".
82	-	Pas clair.

92	<b>+</b>	Similaire à l'amendement 17.
93	<b>+</b>	Clarification de la définition "mise sur le marché".
94	<b>+</b>	Clarification de la définition "mise sur le marché".
107	<b>-</b>	Cet amendement va à l'encontre des procédures de simplification proposées pour les micro-entreprises.

#### Article 4

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
18	<b>-</b>	Le marquage CE ne devrait pas être obligatoire s'il n'existe pas d'exigences relatives aux caractéristiques essentielles du produit dans le lieu où le fabricant ou l'importateur entend le mettre sur le marché.
114 to 128	<b>-</b>	Le marquage CE ne devrait pas être obligatoire s'il n'existe pas d'exigences relatives aux caractéristiques essentielles du produit dans le lieu où le fabricant ou l'importateur entend le mettre sur le marché.
129 and 130	<b>-</b>	EBC est contre l'obligation de déclarer toutes les caractéristiques. Seules les caractéristiques réglementaires devraient être déclarées.

#### Article 5

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
134	<b>-</b>	EBC est contre l'obligation de déclarer toutes les caractéristiques. Seules les caractéristiques réglementaires devraient être déclarées.
135	<b>-</b>	EBC est contre l'obligation de déclarer toutes les caractéristiques. Seules les caractéristiques réglementaires devraient être déclarées.
136	<b>-</b>	EBC est contre l'obligation de déclarer toutes les caractéristiques. Seules les caractéristiques réglementaires devraient être déclarées.
151	<b>-</b>	EBC est contre l'obligation de déclarer toutes les caractéristiques. Seules les caractéristiques réglementaires devraient être déclarées.

#### Article 7

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
26	<b>-</b>	EBC n'est pas en faveur de marques nationales obligatoires qui viendraient s'ajouter au marquage CE.

#### Article 16

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
199	<b>+</b>	Permet une participation équitable des parties prenantes.
209	<b>+</b>	Permet une participation équitable des parties prenantes.

#### Article 26

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
37	<b>-</b>	Faire référence aux spécifications techniques harmonisées ici n'est ni cohérent, ni approprié.

38	-	Faire référence aux spécifications techniques harmonisées ici n'est ni cohérent, ni approprié.
39	-	Cet amendement va à l'encontre du principe de simplification.
40	+	Il est important de traiter sur un plan différent les importateurs et les fabricants.
249	-	Cet amendement va à l'encontre du principe de simplification.
250	Sans opinion	
251	+	Permet d'étendre le champ aux fournisseurs de systèmes.
252	+	Permet d'étendre le champ aux fournisseurs de systèmes
253	Sans opinion	
254	Sans opinion	
255	-	Cet amendement va à l'encontre du principe de simplification.
256	+	Il est important de traiter sur un plan différent les importateurs et les fabricants.
257	-	Cet amendement va à l'encontre du principe de simplification.

#### Article 27

Amendement IMCO	Position EBC	Commentaires
41	-	Cet amendement va à l'encontre des procédures de simplification proposées pour les micro-entreprises.
42	+	Il est important de traiter sur un plan différent les importateurs et les fabricants.
258	-	Cet amendement va à l'encontre des procédures de simplification proposées pour les micro-entreprises.
259	-	Cet amendement va à l'encontre des procédures de simplification proposées pour les micro-entreprises.
260	-	Cet amendement va à l'encontre des procédures de simplification proposées pour les micro-entreprises.
261	Sans opinion	
262	-	Pas clair.
263	Sans opinion	
264	-	Cet amendement va à l'encontre des procédures de simplification proposées pour les micro-entreprises.
265	-	Cet amendement va à l'encontre des procédures de simplification proposées pour les micro-entreprises.
266	-	Manque de clarté juridique, les seules exigences devraient être celles mentionnées à l'annexe 1.
267	-	1 <sup>ère</sup> partie: Manque de clarté juridique, les seules exigences devraient être celles mentionnées à l'annexe 1. 2 <sup>nd</sup> e partie: Cet amendement va à l'encontre du principe de simplification.
268	-	Manque de clarté juridique, les seules exigences devraient être celles mentionnées à l'annexe 1.
269	+	Il est important de traiter sur un plan différent les importateurs et les fabricants.
270	+	Il est important d'évaluer la façon dont les procédures de simplification proposées pour les micro-entreprises seront mises en œuvre.

**Article 28**

<b>Amendement IMCO</b>	<b>Position EBC</b>	<b>Commentaires</b>
271	-	Manque de clarté juridique, les seules exigences devraient être celles mentionnées à l'annexe 1.

**Article 30**

<b>Amendement IMCO</b>	<b>Position EBC</b>	<b>Commentaires</b>
272	+	Apporte de la simplification.

**Article 33**

<b>Amendement IMCO</b>	<b>Position EBC</b>	<b>Commentaires</b>
273	+	Garantit plus d'indépendance et d'impartialité.
274	+	Apporte plus de transparence.
275	+	Apporte plus de transparence.

**Article 51**

<b>Amendement IMCO</b>	<b>Position EBC</b>	<b>Commentaires</b>
278	+	Garantit plus d'indépendance et d'impartialité.